



ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026-217 6-1

COMMUNE DE MEYMAC

LE MAIRE

Vu, la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, ses articles L 2212-1 et suivants,
Vu, le Code de la Route, ses articles R 110-1 et R110-2,
Vu, le Code Pénal, notamment son article R 610-5,
Vu, la demande présentée par **Monsieur Gaël ROUBEYROTTE, entreprise RMCL, 1 la Gare de Vebret 15240 VEBRET**
en vue de la réfection de voiries sur la commune de Meymac.
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des travailleurs et des usagers de la voie publique,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du mercredi 15 juillet 2026 et jusqu'à fin des travaux, sur les voies communales (VC) :

- VC104, Les Grands Communaux, depuis l'intersection avec la VC52 (chemin de Maubech) jusqu'au n°23
- VC38, Le Breuil, depuis l'intersection avec la RD30 jusqu'à la VC3
- Rue des Bergères, accès logements séniors/familiaux, depuis l'intersection avec la VU44 (rue de la Grenouille) jusqu'à l'intersection avec la VU45 (rue de La Luzège)

Les restrictions suivantes seront imposées :

- route barrée sauf riverains et services
- stationnement interdit

ARTICLE 2 : Signalisation aux usagers :

La signalisation de sécurité, sera mise en place par l'entreprise RMCL et ce pendant toute la durée des travaux, avec affichage de l'arrêté.

ARTICLE 3 : voies et délais de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 4 : Une copie du présent arrêté est adressée :

- à Monsieur le Secrétaire Général de la Mairie de Meymac,
- à Madame le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie,
- à Monsieur Gaël ROUBEYROTTE, entreprise RMCL, 1 la Gare de Vebret, 15240 VEBRET,
- à Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Corrèze (G.S.O),
- à Monsieur le Chef du Centre de Secours de Meymac.

Fait en Mairie de Meymac,
Le 08 juillet 2026


LE MAIRE DE MEYMAC,
Philippe BRUGERE

